

## 14ème législature

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>39578</b>  | <b>De M. Thierry Robert</b> ( Radical, républicain, démocrate et progressiste - Réunion ) | <b>Question écrite</b>                               |
| <b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, agroalimentaire et forêt  |   | <b>Ministère attributaire</b> > Outre-mer            |
| <b>Rubrique</b> > outre-mer   | <b>Tête d'analyse</b><br>>DOM-ROM : La Réunion  | <b>Analyse</b> > situation agricole. indemnisations. |
| Question publiée au JO le : <b>08/10/2013</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>17/12/2013</b> page : <b>13306</b><br>Date de changement d'attribution : <b>17/12/2013</b> |   |  |

### Texte de la question

M. Thierry Robert interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation des agriculteurs sinistrés à La Réunion, suite à la forte sécheresse allant du mois d'avril 2011 au mois de décembre 2012, et aux cyclones Dumilé et Felleng. De nombreux mois après leur déclaration de pertes agricoles, et alors que ces divers évènements climatiques ont été reconnus comme calamité agricole, ces agriculteurs n'ont toujours pas reçu d'indemnité de compensation. Or, avec les nouvelles contraintes naturelles auxquelles ces agriculteurs sont confrontés, leurs exploitations risquent à terme de se retrouver en situation de cessation de paiement. L'avenir de leur outil de travail est donc menacé. À l'heure où l'île subit de plein fouet les conséquences de la crise, un soutien financier de la part de l'État doit intervenir au plus vite afin de permettre aux chefs d'exploitation de l'île de redresser leur entreprise et de retrouver confiance en l'avenir. L'agriculture est un secteur économique important pour La Réunion. Sans cette enveloppe financière allouée en compensation des risques climatiques, les agriculteurs réunionnais sinistrés ne pourront pas atteindre les objectifs fixés en matière de croissance des productions locales dans l'intérêt économique de La Réunion. Il souhaiterait donc savoir ce que compte faire le Gouvernement en matière de simplification des procédures et délais de versement des indemnités de calamités agricoles.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge M. le ministre sur les mesures prises par le Gouvernement en matière de simplification des procédures et délais de versement des indemnités de calamités agricoles. Les agriculteurs de La Réunion sont durement touchés depuis plusieurs années par une succession de sécheresses exceptionnelles générant d'importantes diminutions de leurs ressources. En outre, l'année 2013 a été marquée par le passage du cyclone DUMILE qui a affecté leurs récoltes. Conscient des difficultés rencontrées par les agriculteurs et de l'importance de l'agriculture pour l'économie réunionnaise, le ministère des outre-mer a rapidement accordé l'intervention du fonds de secours pour ces deux évènements. A l'issue de la période d'instruction, plus de 4 M€ ont été accordés aux agriculteurs victimes du cyclone DUMILE. En ce qui concerne le phénomène de sécheresse, l'État n'a jamais manqué de soutenir les agriculteurs réunionnais confrontés à des difficultés. L'important soutien apporté depuis plusieurs années pour accompagner les agriculteurs victimes de la sécheresse illustre ce soutien : depuis 3 ans, plus de 3 M€ sont mobilisés chaque année pour leur venir en aide. A ces aides s'ajoutent les dispositifs POSEI (programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) qui contribuent au développement des filières agricoles locales, garantissent des gains de compétitivité et contribuent au maintien d'une agriculture viable.

